AR Prefecture

017-211703475-20230629-2023_06_D7-DE Reçu le 30/06/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 29 JUIN 2023 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

<u>OBJET</u> : D7 - Marché aux truffes - Conventions avec l'Association Départementale des Trufficulteurs de Charente-Maritime (ADT.17)
Date de convocation :
Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de présents :
Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints;
Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés ayant donné pouvoir : 4
Michel LAPORTERIE à Jean MOUTARDE; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN
Absents excusés :
Absent:
<u>Présidente de séance</u> : Françoise MESNARD, Maire
Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY
Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20230629-2023_06_D7-DE

AR Sous-préfecture le 30 juin 2023

Publication dématérialisée le 3 juillet 2023

AR Prefecture

017-211703475-20230629-2023_06_D7-DE Reçu le 30/06/2023

Conseil municipal du 29 juin 2023

N° 7 - Marché aux truffes - Conventions avec l'Association Départementale des Trufficulteurs de Charente-Maritime (ADT.17)

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Par délibération du 1er décembre 2022, le Conseil municipal a autorisé Mme la Maire à signer les conventions à intervenir avec l'Association Départementale des Trufficulteurs de Charente-Maritime (ADT.17) portant règlement des marchés aux truffes à Saint-Jean-d'Angély et mise à disposition de la salle Aliénor-d'Aquitaine pour la saison 2022/2023.

Par courrier reçu en mairie le 4 avril 2023, le Président de l'ADT.17, M. Éric CHASSÉRIAUD souhaite reconduire lesdites conventions pour la saison 2023/2024, à savoir l'organisation à partir de 19h00 précises d'un marché aux truffes à la salle Aliénor-d'Aquitaine sur la période allant du 27 novembre 2023 au 26 février 2024 inclus, pour permettre aux habitants et aux professionnels des Vals de Saintonge et alentours d'acheter des produits en direct auprès des producteurs.

Les dates concernées par cette nouvelle saison sont arrêtées comme suit :

- les lundis 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2023 ;
- les vendredis 22 et 29 décembre 2023 ;
- les lundis 8 janvier, 15 janvier, 22 janvier, 29 janvier, 5 février, 12 février, 19 février et 26 février 2024.

En contrepartie de la mise à disposition de la salle, de la fourniture de 25 tables, des chaises et des fluides (électricité, eau, gaz), l'ADT.17 s'engage à verser à la Ville une participation financière de 550 € correspondant à la saison 2023/2024.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal:

- d'approuver la convention ci-jointe portant règlement des marchés aux truffes à Saint-Jean-d'Angély;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer, ainsi que la convention ci-jointe de mise à disposition de la salle Aliénor-d'Aquitaine.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

Pour: 25 Contre: 0

Abstention: 0

Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme. La Maire,

Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU **CONTRÔLE DE LÉGALITÉ** sous le n° 017-211703475-20230629-2023_06_D7-DE AR Sous-préfecture le 30 juin 2023

Publication dématérialisée le 3 juillet 2023

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.